

# MENTION D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES- ÉTUDIANT

Le dossier d'inscription administrative est un traitement de données personnelles géré par Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, L'institut Agro DIJON.

## 1. L'OBJET DU TRAITEMENT DE DONNÉES

### FINALITÉ

- Couvrir l'activité de gestion administrative et pédagogique et de suivi des étudiants.
- Établir des statistiques par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, et le rectorat.
- Réaliser des enquêtes statistiques institutionnelles sur la formation, son environnement et l'insertion professionnelle.

### BASE LÉGALE

Ce traitement relève de l'article 6.c du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis.

### RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le responsable de traitement est le directeur général de l'Institut Agro DIJON.

## 2. DONNÉES TRAITÉES

### DONNÉES

FICHE INDIVIDUELLE DE L'ÉTUDIANT : état civil, numéro CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus et numéro d'attestation fourni par le CROUS), situation familiale, handicap, service national, 1<sup>ière</sup> inscription dans le supérieur, baccalauréat ou équivalence.

FICHE ADMINISTRATIVE DE L'ÉTUDIANT : adresse postale, numéro de téléphone et adresse e-mail, type d'hébergement pour la nouvelle année.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE : régime d'inscription, statut, catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant, catégorie socioprofessionnelle des parents, ou tuteur, type d'emploi exercé, temps de travail, qualité de sportif de haut niveau, aides financières hors bourses d'enseignement supérieur, échanges internationaux.

INSCRIPTION AUX ÉTAPES : dernier établissement fréquenté, situation année précédente, dernier diplôme obtenu, autre établissement fréquenté pour l'année en cours, inscription principale, bourse, cursus aménagé, césure, titre d'accès externe, inscriptions secondaires, situation sociale particulière, assurance, responsabilité civile.

### SOURCE DES DONNÉES

Données saisies par la personne qui complète le dossier d'inscription administrative (saisie en ligne ou dossier papier).

### CARACTÈRE OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNÉES

Recueil des données nécessaires à l'activité de gestion administrative et pédagogique et de suivi des étudiants.

### PRISE DE DÉCISION AUTOMATISÉE

Le traitement de données ne prévoit pas de prise de décision automatisée, telle que mentionnée à l'article 22 du RGPD.

### 3. PERSONNES CONCERNÉES

Les personnes qui s'inscrivent en formation initiale ou continue dispensée à l'Institut Agro DIJON.

### 4. DESTINATAIRE DES DONNÉES

#### CATÉGORIE DE DESTINATAIRE

Les destinataires de ces données sont :

- Les personnels administratifs et pédagogiques de l'Institut Agro DIJON
- Le CROUS.
- Le Ministère de l'Éducation nationale.
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche.
- L'Observatoire de la Vie Étudiante.
- La Caisse des dépôts et consignations
- CEREQ : Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications.
- Les établissements partenaires pédagogiques

#### TRANSFERT HORS UNION EUROPÉENNE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

### 5. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

La durée de conservation des données est établie pour une durée ne pouvant excéder 10 ans, à compter de la dernière inscription. Passé les délais fixés, les données fixées sont soit supprimées, soit conservées après avoir été anonymisées, notamment pour des raisons d'usages statistiques.

### 6. SÉCURITÉ

Les données ne sont accessibles qu'aux seuls destinataires internes ou externes autorisés selon une politique d'habilitation définie par l'Institut Agro DIJON.

Les destinataires des données personnelles des étudiants au sein de l'Institut Agro DIJON sont soumis à une obligation de confidentialité spécifique.

Les mesures de sécurité techniques appropriées sont mises en œuvre pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée de données de manière accidentelle ou illicite.

### 7. VOS DROITS SUR LES DONNÉES VOUS CONCERNANT

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ainsi qu'au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit de demander l'accès à vos données personnelles, de demander la rectification, la limitation ou l'effacement de celles-ci ou de vous opposer au traitement en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de l'établissement : [dpo@institut-agro.fr](mailto:dpo@institut-agro.fr)

Vous disposez d'un droit de réclamation en cas de litige auprès des services de la CNIL : 3 Place de Fontenoy 75334 cedex 07.

Si vous n'autorisez pas l'Institut Agro Rennes-Angers à transmettre vos données personnelles, veuillez adresser le document en bas de page (annexe 1 « Données à caractère personnel, droit à l'image ») au Délégué à la Protection des Données de l'établissement : [dpo@institut-agro.fr](mailto:dpo@institut-agro.fr)

## CARTE MULTISERVICE DES ÉTUDIANTS

### AUTORISATION D'UTILISATION DE LA PHOTOGRAPHIE DE LA CARTE MULTISERVICE POUR LE TROMBINOSCOPE (ANNUAIRE ELECTRONIQUE)

#### **Utilisation et diffusion de la photographie**

Lors de la délivrance de votre carte multiservice, carte qui est obligatoire, personnelle et incessible, votre photographie sera stockée sur un serveur. Cette photo permettra la personnalisation de votre carte.

Cette carte multiservice fait office de carte d'identification étudiant. Pour cette carte, la photo est obligatoire, elle est conservée dans notre système d'information et ce uniquement pour l'édition et la réédition de la carte en cas de perte ou de vol.

Cette photo sera protégée et accessible uniquement par l'administrateur de ce service.

Cette photographie peut être aussi utilisée, avec votre autorisation, pour la constitution d'un trombinoscope à l'usage exclusif des équipes administratives ou pédagogiques.

Lors de votre inscription administrative en ligne vous aurez la possibilité d'autoriser ou non l'Institut Agro Dijon à utiliser votre photographie pour un trombinoscope à usage pédagogique.